SYTOM 36
de la Région de Châteauroux

Rapport annuel 2022

LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

I. **FAITS MARQUANTS**…….....p.3

II. **TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE** ……...p.4

1- Les statuts…….....p.5

2- La gouvernance ……..p.6

3- Les compétences……..p.7

III. **INDICATEURS TECHNIQUES**. ……p.8

1- Chiffres clés……...p.9

2- Principaux indicateurs……..p.10

3- Synthèse des tonnages……. .p.11

4- Centre de tri…… …p.12-13

5- Quai de transit…….....p.14-15

6- Plateforme de stockage du verre……..……p.16

IV. **COMMUNICATION & SENSIBILISATION**……p.17

1- L'information……..……p.18

V. **INDICATEURS FINANCIERS** ……p.19

1- Le fonctionnement..……p.20

2- L'investissement……....p.21

2022, où l'année des grands chantiers pour notre syndicat !

L'évènement le plus marquant restera le lancement des **travaux de modernisation et d'extension de notre centre de tri** qui permettront de réceptionner des collectes de multi-matériaux avec extension, d'emballages seuls avec extension et de fibreux, le cas échéant mais également de ne pas contraindre l'installation en optant pour une capacité annuelle réceptionnée à 23 000 tonnes avec une possibilité machine à 25 000 tonnes, tout en conservant des performances de haut niveau.

Dans la continuité de 2021, l'année restera marquée par la fluctuation des prix de revente de nos matériaux. La renégociation de notre contrat a permis une meilleure rétribution par notre repreneur.

Du côté des ordures ménagères résiduelles, la restitution de l'**étude d'opportunité sur l'optimisation des collectes et la création d'une unité de traitements des ordures ménagères résiduelles (OMR)** a permis de définir quelle serait l'installation la plus cohérente et la plus efficiente pour notre territoire.
C'est ainsi que les collectivités ont acté de la poursuite de ce projet en menant, en 2023, une étude de faisabilité. A noter que sur ce sujet, la région Centre-Val de Loire a quant à elle lancé, en 2022, une réflexion sur la stratégie régionale sur les installations de traitement des déchets laissant entrevoir un déficit d'installation sur l'arc sud du territoire. La modification du SRADDET en cours devrait laisser place à la possibilité de créer de nouvelles installations.

En parallèle, notre mission d'**animation autour des déchets**, s'est poursuivie avec notamment des sessions auprès des écoles, des usagers avec des visites de l'usine, des animations de sensibilisation des acteurs sociaux, du porte à porte.

Par ailleurs, l'équipe s'est vue renforcée avec le recrutement d'une ambassadrice du tri dont le travail sur le terrain s'est non seulement avéré nécessaire mais également riche en résultats.
Cette mission de prévention est primordiale pour atteindre les objectifs de réduction de déchets mais également pour améliorer la qualité des matériaux à traiter dans notre usine.

Comme vous l'aurez compris, l'année 2023 verra donc la concrétisation de l'ensemble de ces travaux menés, à commencer par la mise en service de notre centre de tri nouvellement modernisé.
Elle est également signe d'un nouveau rapprochement inter-collectivités de l'Indre avec l'élaboration **d'un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés mutualisé.**

FAITS MARQUANTS 2022

Mars : - Remise des offres du marché de travaux pour le nouveau centre de tri

- Validation des coûts pour l'entente intercommunale

Juin : - Poursuite mutualisée portant sur la création d'une unité de traitement des OMR

Juillet : - Attribution du marché de travaux pour le nouveau centre de tri

- Recrutement d'un Ambassadeur de tri

- Lancement des études de conception du nouveau centre de tri

Décembre : Début des travaux du centre de tri

TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE

LES STATUTS

- **Année de création :** 1991
- **Type :** Syndicat Mixte fermé de Traitement des Ordures Ménagères
  Etablissement Public Local qui exerce une mission de service public sans fiscalité propre
- **Communes :** 46
- **Population :** 105 570 Habitants
- **Compétences :** Traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Composition** : 3 intercommunalités
  - Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
  - Communauté de Communes Val de l'Indre/ Brenne
  - Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les autres missions suivantes :

- **La collecte sélective du verre d'emballage alimentaire** en vue du recyclage
- **L'information et la sensibilisation** auprès des usagers
- **La gestion des installations** du SYTOM (1 centre de tri, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre)

LA GOUVERNANCE

Eric CHALMAIN

Président

Michel GEORJON

1er Vice-Président

Delphine GENESTE

2ème Vice-Président

Virginie ALAUME

Membre du bureau

Chantal MONJOINT

Membre du bureau

Didier BARACHET

Membre du bureau

Patrice BOIRON

Membre du bureau

Didier DUVERGNE

Membre du bureau

Jean-Pierre NANDILLON

Membre du bureau

Patrice PERRAT

Membre du bureau

Lionnel PERROT

Membre du bureau

Jean Pierre PASCAUD

Membre du bureau

COLLECTIVITES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Mme ALAUME Virginie M. AVEROUS Gil M. BARACHET Didier M. BERGOUGNAN Eric M. CHALMAIN Eric M. DAILLY Francis Mme DE TARLE Claire Mme DUPONT Catherine M. DUVERGNE Didier M. EUMONT- CAMUS Thierry M. FILLONEAU Alexandre Mme GENESTE Delphine M. GEORJON Michel M. IMBERT Tony Mme LELONG Annabelle M. MATHEY Valentin Mme MONJOINT Chantal M. PASCAUD Jean-Pierre Mme RUET Catherine M. RULLAUD François Mme TOURRES Dominique	M. BOUQUET Christian M. CARANTON Gilles Mme COCLIN Angélique M. DELAGE Benjamin M. DEVAULT Philippe M. DODY Joël M. GAYRAUD Jean-Claude Mme GERBAUD Frédérique M. HUGON Jean-Yves M. LAMY Jean-Marie M. MERIGOT Denis M. MICHEL Julien M. PELE Christopher Mme PETITPEZ Florence M. PILLE Pascal M. RIGAUD Philippe Mme SALLE Marie M. VRILLON Roland
Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse	Mme DIOT Nathalie M. MOREAU Jean-Michel M. NANDILON Jean-Pierre M. NEMPONT Gilles M. PERROT Lionnel M. SCHMITT Jean-Marc	M. CHARTIER Bruno Mme CHAVINIER RELA Sabine M. GODET Jérémie M. GRELET Jean-Paul M. HUET Joël Mme JOUANNET Monique
Communauté de Communes Val de l'Indre, Brenne	M. BOIRON Patrice M. CHARON Pierre M. PERRAT Patrice M. VANDAELE Christophe	Mme BATARD Françoise M. MANCOIS Tanguy M. PERROT Dominique M. PIVOT Christophe

Le personnel

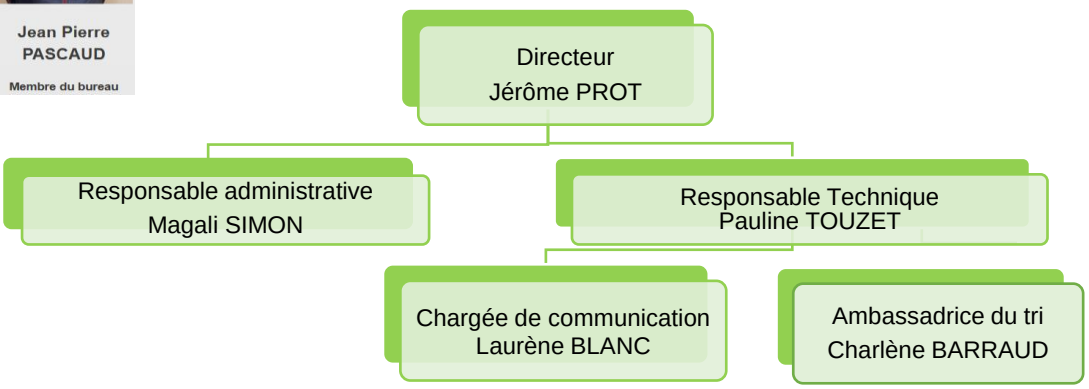

LES COMPETENCES

Qui fait quoi ?

1- PREVENTION

EPCI* & SYTOM

PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

PLAN LOCAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2- COLLECTE

EPCI* & SYTOM

EN PORTE A PORTE & EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Emballages et papiers

Déchets ménagers résiduels

Verre

3- TRANSPORT & TRANSFERT

EPCI* & SYTOM

Transport vers les centres de traitement

Transport vers la plateforme de stockage

4- VALORISATION & TRAITEMENT

SYTOM

Verre	Déchets résiduels	Emballages et papiers
Recyclage	Valorisation énergétique	Valorisation matière

**EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au SYTOM*

**ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux*

INDICATEURS TECHNIQUES

LES CHIFFRES CLES

Le territoire

2 communautés de communes : Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse & Val de l'Indre, Brenne

1 communauté d'agglomération : Châteauroux Métropole

46 communes

1 unité d'exploitation (gérée par COVED)

La population

105 570

habitants

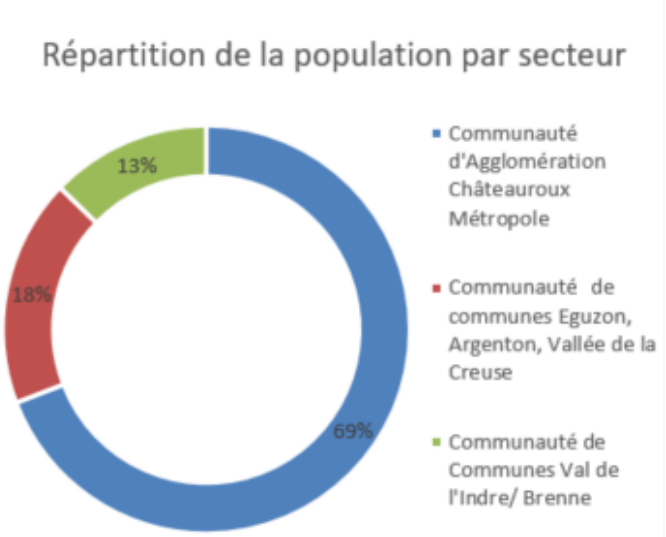

PRINCIPAUX INDICATEURS

Tonnes collectées

4 035 T

38 kg/hab

- 3 %
Par rapport à 2021

13 752 T

130 kg/hab

- 6 %
Par rapport à 2021

14 672 T

139 kg/hab

- 4.2 %
Par rapport à 2021

32 457 T
OMA

307 kg/hab

- 4.8 %

Par rapport à 2021

Répartition des tonnes après traitement

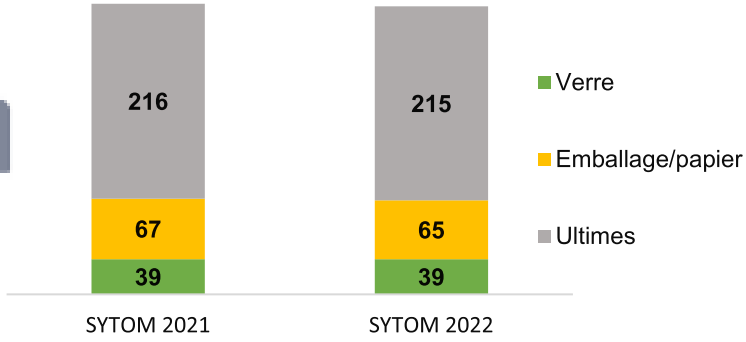

SYNTHESE DES TONNAGES

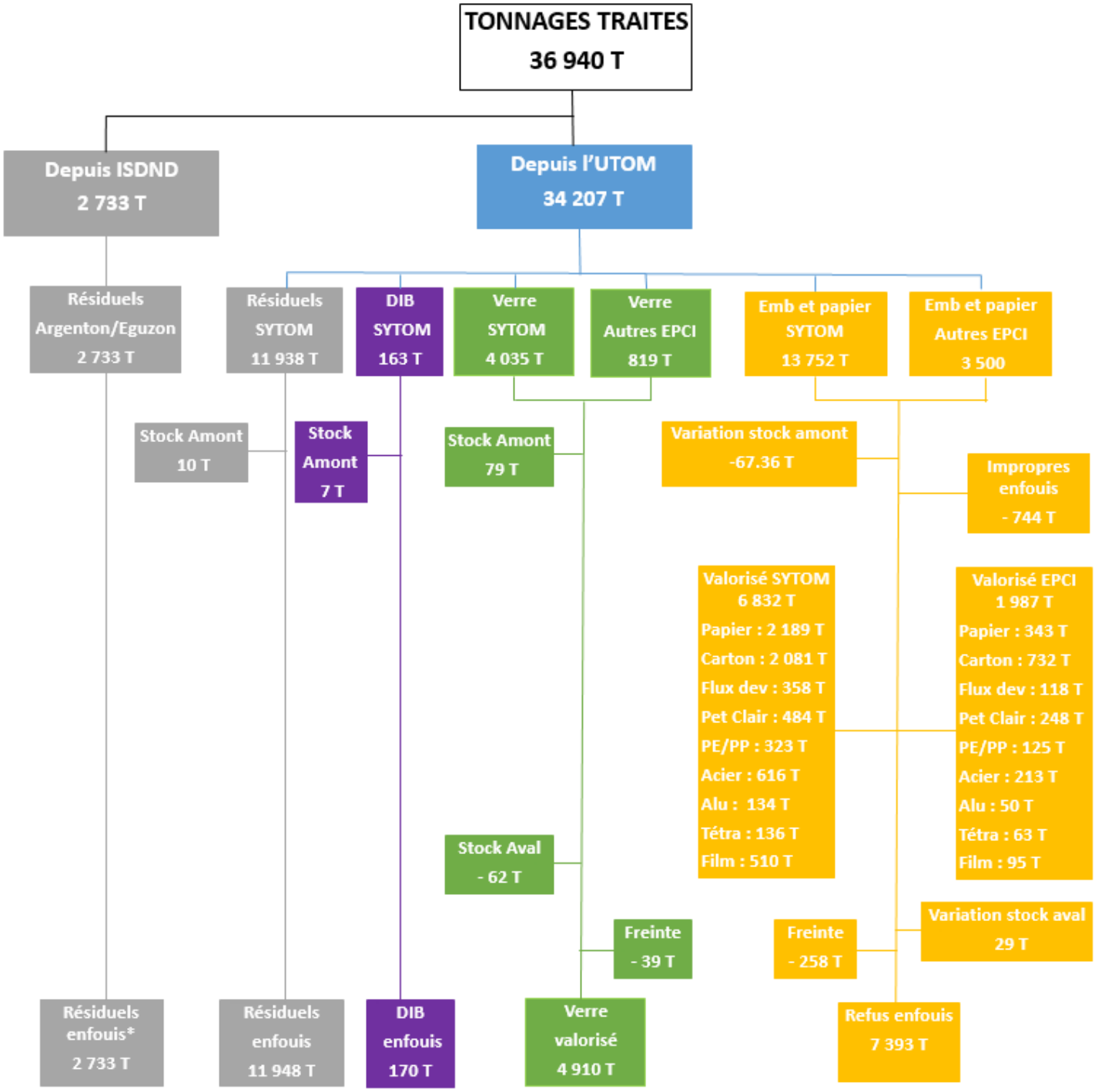

** Les résiduels de la CDC Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse ont été enfouis directement à l'ISDND de Gournay*

LE CENTRE DE TRI

- **Nom** : EVOL'UTOM
- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Emballages et papiers issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 13 752 t. (SYTOM) et 3 500t. (autres EPCI)
- **Débit horaire** : 6t/h
- **Fonctionnement :** 2 postes (5h-13h, 13h-21h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents :** 26 personnes

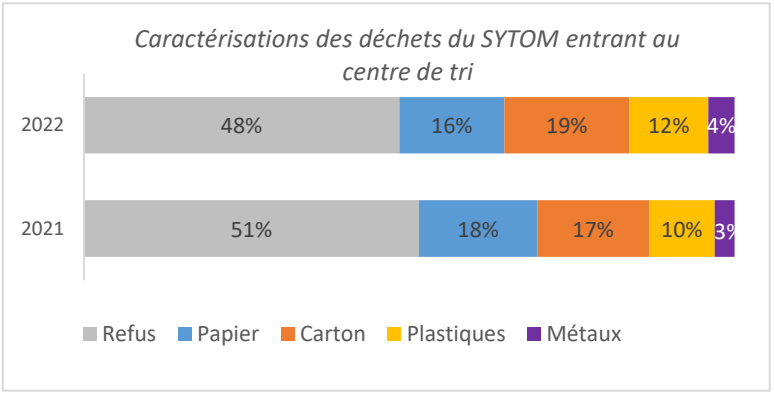

Le centre de tri modernisé en 2015, a une capacité annuelle de 17 000 tonnes d'emballages et papiers.

Les équipements de haute technologie mis en place ainsi que le contrat de performance imposé à l'exploitant permettent de trier plus de 11 matières différentes destinées aux filières de recyclage.

En 2022, ***le site a valorisé près de 54%*** de l'entrant soit plus de 3% par rapport à 2021. L'harmonisation nationale du geste de tri puis les nombreuses campagnes de communication proposées à la fois par les éco-organisme et les collectivités sont sans aucun doute à l'origine de cette performance. Il reste néanmoins toujours trop de déchets indésirables (5% de l'entrant) qui de par leur contenu ne peuvent rentrer dans le processus de tri. Ces derniers sont donc directement mis en enfouissement sans possibilité de valorisation matière. Nous pouvons cependant imaginer qu'avec la mise en place des colonnes enterrées dans les zones d'habitats denses ce phénomène tend à diminuer dès 2023.

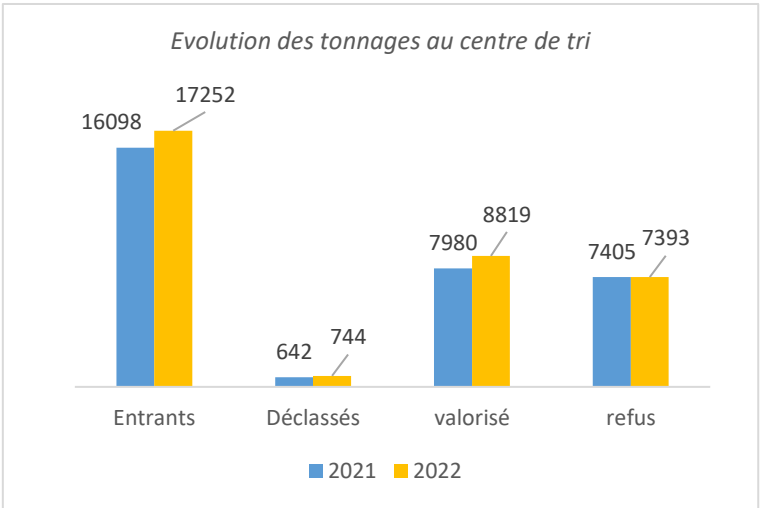

LE CENTRE DE TRI

La modernisation

La fermeture de plusieurs centres de tri de collectes sélectives situés dans un périmètre proche de celui du SYTOM a contraint certaines collectivités, clientes ou propriétaires de ces derniers, à se rapprocher du syndicat pour mutualiser le traitement de leurs déchets et massifier les flux. Ainsi depuis 2020, une ***Entente Intercommunale*** a donc été créée pour le tri des emballages ménagers avec une majorité des collectivités de l'Indre et une partie de celles de la Creuse.

Néanmoins, afin de pouvoir absorber l'ensemble des tonnes attendues, des travaux sont nécessaires sur le centre de tri afin d'adapter la capacité du centre de tri (***passage à 25 000 t/an, 8.5t/h***) et la chaine de tri aux nouvelles exigences réglementaires et de trier toujours plus de matière dans de bonnes conditions de travail (plus 8 valoristes).

L'extension bâtimentaire prévue d'environ 300m² permettra d'accueillir les nouveaux équipements (crible balistique, trieur optique, crible fibreux) et d'étendre la cabine de tri.

Un ***arrêt d'exploitation d'environ 2.5 mois*** sera nécessaire pour permettre la réalisation de ces travaux en toute sécurité. Il sera accompagné d'un délestage d'une partie des tonnes sur un autre site PAPREC. Un marché public de transport sera donc établi avec un opérateur économique pour assurer cette prestation.

- **Type de marché public** : Conception/Réalisation
- **Date d'attribution** : Juillet 2022
- **Entreprise retenue** : Mandataire du groupement SWS
- **Montant des travaux** : 7 850 000 € HT
- **Durée des travaux** : 5.5 mois (février/juillet 2023)
- **Tonnage à délester** : Env. 3500 T

LE QUAI DE TRANSIT

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets résiduels issus de la collecte sélective et déchets industriels banals des professionnels
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 12 101 t. (SYTOM) et 1 926t. (COVED)
- **Fonctionnement :** 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents :** 2 personnes

Le quai de transit du syndicat est utilisé pour permettre une ***rupture de charge*** des déchets avant transfert vers les unités de traitement finales en benne 30m3 ou en camion à fond mouvant. Ainsi, il réceptionne à la fois les déchets des résiduels du SYTOM mais également ceux des professionnels qui ont contractualisé avec l'exploitant

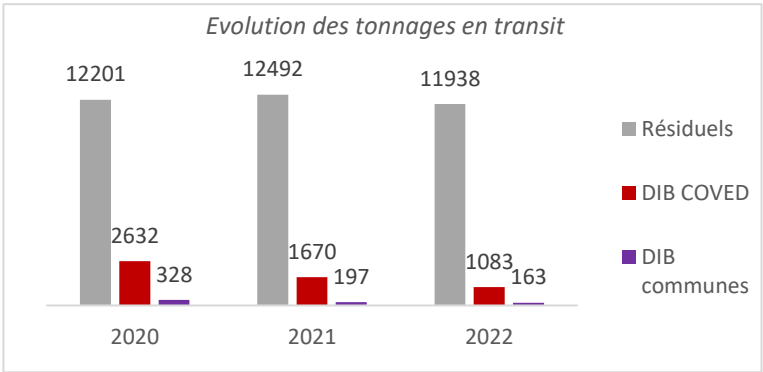

En 2022, les tonnages de résiduels transitant par le quai ont ***régressé de près de 5%.*** Une donnée qui s'explique du fait de la diminution de la population mais surtout du fait du retrait des déchets verts des consignes de tri. En effet depuis la fin 2021, ces derniers doivent être déposés en déchèterie afin de pouvoir être valorisés et non enfouis. C'est une initiative bénéfique qui s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique.

ISDND : *Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (centre d'enfouissement)*

- Situé à Gournay (36), à 30 km du site des Sablons
- Capacité de 85 000t/an
- Réceptionne les déchets résiduels et ultimes du SYTOM
- Le procédé de traitement permet la production d'énergie in situ (récupération de la chaleur, production d'électricité, …

LE QUAI DE TRANSIT

La prévention

Etude OMR

Le Syndicat se voulant acteur et actif pour que la solution transitoire d'enfouissement soit la moins durable possible pour limiter, à la fois, les impacts financiers et environnementaux et parce que les sujets du traitement des OMR et du tri à la source des biodéchets impactent l'ensemble des collectivités, il a été décidé en fin d'année 2020, de réunir tous les acteurs du département et des départements limitrophes pour proposer une collaboration à l'échelle interdépartementale.

Ainsi, pour plus de cohérence et de maîtrise des coûts, les collectivités ont décidé de s'unir en groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'opportunité. Son rendu composé d'un état des lieux et d'une proposition de scénarios d'installation de traitement a été présenté en cours de l'été 2022. Face au succès de cette entente et dans l'intérêt de toutes, les collectivités ont décidé de poursuivre leur collaboration en menant une étude d'opportunité.

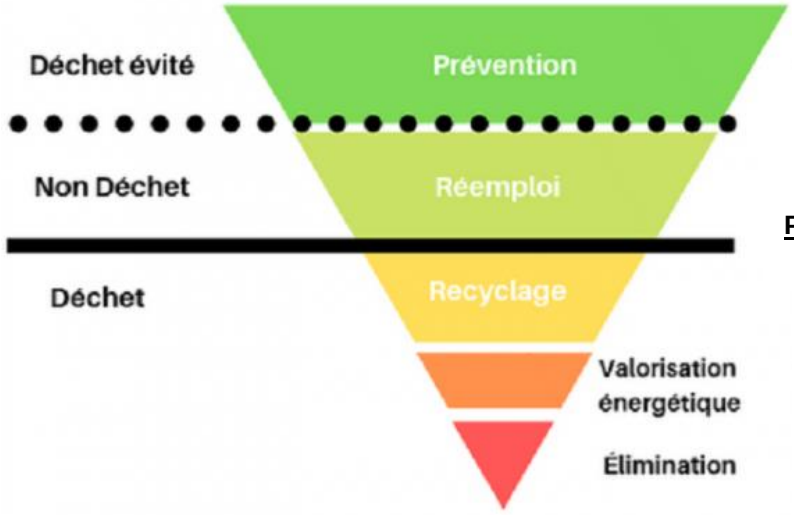

Pyramide des déchets

PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Ce dernier, obligatoire depuis 2012 a été présenté à l'ensemble des collectivités de l'Indre et du Cher.

Cet outil est un élément incontournable qui devra être présenté à la Région pour qu'elle nous permette de poursuivre notre projet de création d'une unité de traitement d'OMR. Des réunions seront ainsi programmées courant 2023 afin d'initier la faisabilité des actions à mettre en œuvre.

LA PLATEFORME DE STOCKAGE DE VERRE

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets d'emballages alimentaires en verre issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 4035 t. (SYTOM) et 819 t. (autres EPCI)
- **Fonctionnement :** 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents :** 2 personnes

La collecte sélective du verre se fait en colonnes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble des communes du SYTOM. Ces dernières sont levées tous les quinze jours par la société COVED Environnement. Une rupture de charge est faite sur la plate-forme de regroupement de l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.

321 colonnes (1 pour 304 habs)

9 colonnes enterrées

2 Ampliroll à grue de collecte

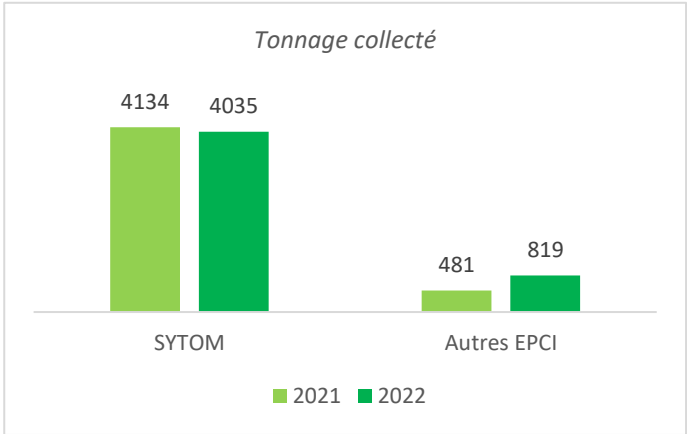

En 2022, les tonnages collectés pour le SYTOM ont diminué de 2.4% mais la ***production à l'habitant reste stable*** à 39kg/an/hab soit plus de 15% par rapport à la moyenne nationale ce qui est une très bonne performance et qui démontre que le geste de tri est acquis par les usagers.

LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION

L'INFORMATION

ANIMATIONS SCOLAIRES

3990
élèves sensibilisés

60
établissements

160
classes

+ 2 652
élèves sensibilisés
par rapport en 2021

SENSIBILISATION TERRAIN

1473
usagers résidants en
habitat collectif

889
enseignes commerciales

717
usagers résidants en
habitat individuel

+ 1 871
usagers sensibilisés
par rapport en 2021

AUTRES ANIMATIONS

413
visiteurs au centre de
tri

169
usagers sensibilisés
lors des partenariats

363
usagers sensibilisés lors des
manifestations

- 178
usagers sensibilisés
par rapport en 2021

CREATION DE NOUVEAUX OUTILS

Escape Game destiné
aux écoliers

affiche destinée aux
manifestations éphémères

outils adaptés à toutes les
collectivités

carte de vœux
présentant les grands
projets

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE FONCTIONNEMENT

En 2022, les charges d'exploitation sont en augmentation de 8.5% par rapport à 2021, expliqué notamment par l'évolution à la hausse de la TGAP et au traitement des tonnages de l'Entente Intercommunale.

En parallèle, les recettes de fonctionnement ont augmenté en raison des nouveaux apporteurs de l'Entente Intercommunale et d'une évolution de la reprise matière.

Enfin, après des années de stabilité, la participation des communes qui représente à elle seule 51 % des recettes s'est vue portée à 48.50€/hab. au lieu de 46.43€, soit +4.3% d'augmentation.

RECETTE ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES RECETTES

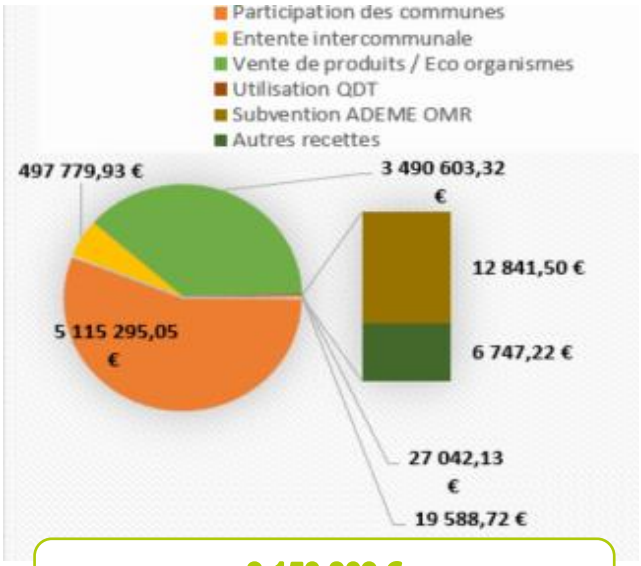

9 150 309 €
+18,2%/ 2021

REPARTITION DES DEPENSES

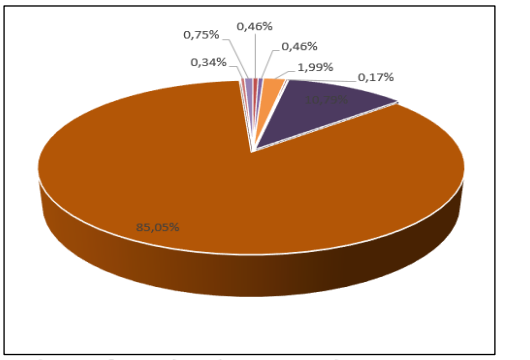

- Charges financières (34 825,79 €)
- Indemnités Elus (34 641,55 €)
- Personnels (150 921,25 €)
- Communication (12 667,90 €)
- Amortissements (817 387, 82 €)
- Charges d'exploitation COVED/SUEZ (6 442 463,86 €)
- Etudes OMR (25 683,04 €)
- Autres charges de gestion courante (56 464, 03 €)

7 575 055 €
+6,6%/ 2021

	Soutien éco-organismes (soutien matériaux + soutien actions)				Vente de matériaux			
	2021		2022		2021		2022	
	Total	Coût indicatif à la tonne soutenue	Total	Coût indicatif à la tonne soutenue	Total	Coût indicatif/t	Total	Coût indicatif/t
ACIER	1 909 780,51 €	62 €	1 907 136,29 €	62 €	42 613 €	100 €	62 152 €	mini 90€ - maxi 273€
ALU		400 €		400 €	25 601 €	300 €	42 903 €	mini 0€ - maxi 1002€
ALU SOUPLE*		700 €		700 €		- €		mini 0€ - maxi 300€
CARTON		150 €		150 €	218 258 €	mini 39€ - maxi 117€	222 665 €	mini 60€ - maxi 167€
ELA		300 €		300 €	374 €	5 €	1 359 €	mini 0€ - maxi 10€
PET C		600 €		660 €	71 595 €	mini 170€ - maxi 190€		mini 190€ - maxi 774€
PET F		600 €				mini 0€ - maxi 50€		
PE/PP		600 €		660 €		mini 0€ - maxi 70€		mini 0 - maxi 338€
Flux dev		660 €		660 €		- €		42 €
FILM		- €		660 €	- €	- €	- €	- €
PAPIER*		90 €		90 €	169 874 €	mini 48€ - maxi 91€	265 934 €	mini 91€ - maxi 157€
VERRE		7 €		7 €	70 071 €	mini 13€ - maxi 22€	90 890 €	

Il est à noter que les soutiens alu souple et papier sont au titre des tonnages N-1

L'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des amortissements. Elles sont en hausse par rapport à 2021.

Les principales dépenses sont les premiers paiements des travaux de modernisation et d'extension du centre de tri associés au remboursement de l'emprunt lié à la modernisation de 2015.

RECETTE ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

COMPOSITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

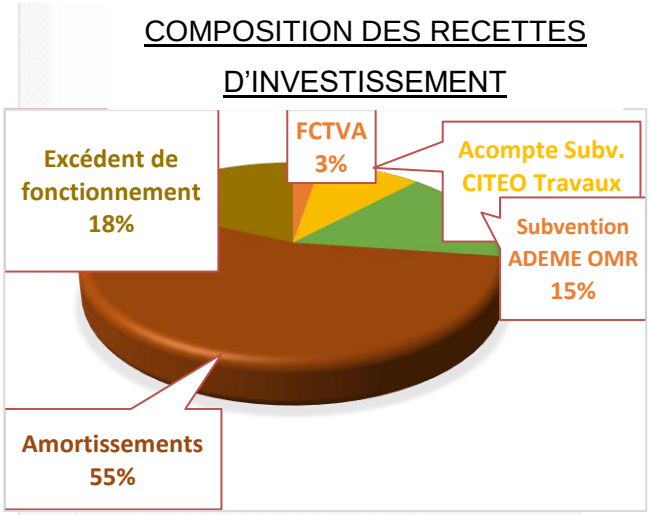

1 493 424 €

+17%/ 2021

COMPOSITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

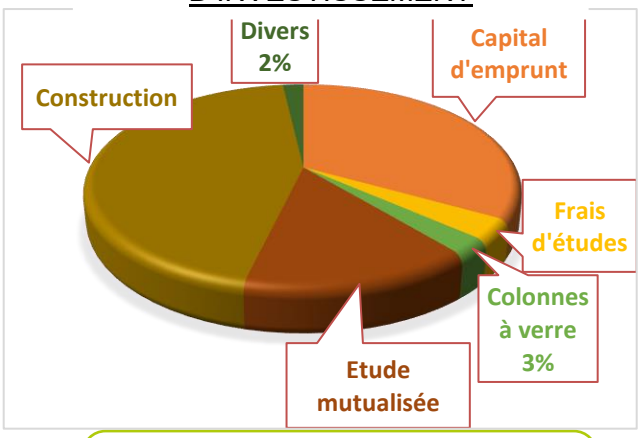

1 538 700 €
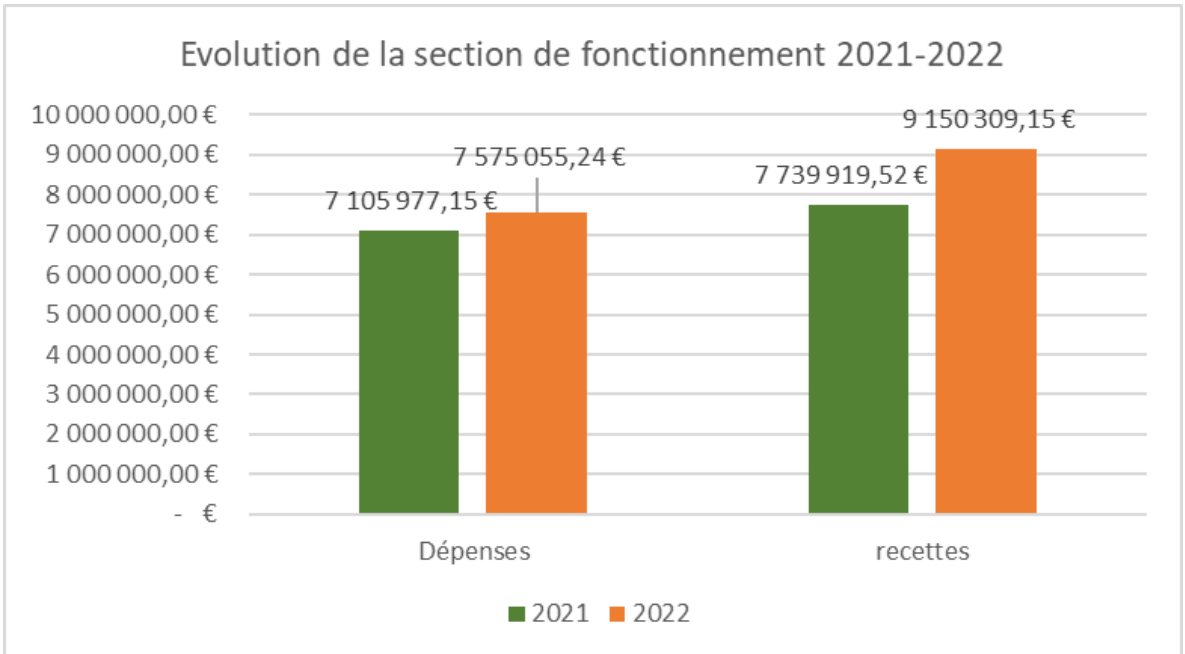
+254%/ 2021